

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : YACHTCARE REFINISH 1

Utilisation : Liquide à lustrer

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers :



Xn Nocif

- Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Système de classification :

La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 1344-28-1 EINECS : 215-691-6	Oxyde d'aluminium		25-50 %
EINECS : 232-489-3	Solvant Stoddard	Xn ; R10 R65 R66 R67 Danger : 3.10/1 Attention : 2.6/3 ; 3.8/3	2,5-10 %
CAS : 8008-20-6 EINECS : 232-366-4	Kérosène (pétrole)	Xn ; R65 Danger : 3.10/1	2,5-10 %
CAS : 66402-68-4 EINECS : 266-340-9	Silicate d'aluminium	Xi ; R36 Attention : 3.3/2	2,5-10 %
CAS : 8042-47-5	Huile minérale blanche	Xi ; R36 Attention : 3.3/2	2,5-10 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

En cas d'inhalation : Apport d'air frais, si nécessaire bouche-à-bouche ; garder au chaud.
Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :
Jet d'eau à grand débit.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance, aux produits de la combustion ou aux gaz produits :
Formation possible de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Formation possible de mélanges gaz-air explosifs.

Equipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres recommandations : En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.
Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Risque de glissade du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de protection.

Eloigner les personnes non équipées de protection.

Assurer une ventilation suffisante.

Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de vapeurs/poussière/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Assurer une ventilation suffisante.

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Eliminer le produit recueilli conformément à la réglementation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Prévention des incendies et des explosions :

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Stockage :

- Exigences concernant les locaux et réservoirs de stockage :

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

- Indications relatives au stockage commun :

Conservé à l'écart des aliments.

Conservé à l'écart des agents oxydants.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conservé le récipient dans un endroit bien ventilé.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :	
--	--

1344-28-1 Oxyde d'aluminium	
-----------------------------	--

AGW (Allemagne)	3* 10** mg/m ³
-----------------	---------------------------

	2(II); *fraction alvéolaire ** fraction respirable ; AGS
--	--

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.
Ranger les vêtements de protection séparément.
Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.
Si toutes les valeurs limites d'exposition sur le poste de travail sont durablement et rigoureusement respectées, aucune mesure particulière n'est, en règle générale, requise.
Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains :



Gants de protection.

Afin d'éviter des problèmes cutanés, le port de gants doit se limiter au strict nécessaire.
Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Caoutchouc butyle.
Caoutchouc nitrile.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :	
Aspect :	pâteux
Couleur :	gris clair
Odeur :	caractéristique
Changement d'état :	
Point/intervalle de fusion :	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	~ 63°C
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former.
Densité à 20°C :	~ 1,2 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : insoluble	

Viscosité cinématique à 40°C : > 7 mm²/s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucune décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses :

Réactions avec les agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Formation possible de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Irritation primaire :

Sur la peau : irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur les yeux : irritant

Indications toxicologiques complémentaires : L'inhalation des vapeurs peut entraîner somnolence et vertiges.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux : 2 (propre classification) : polluant
Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Elimination conformément à la réglementation.

Catalogue Européen des Déchets :

12 01 20	Déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses.
----------	--

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément à la réglementation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport / informations complémentaires :

Ne représente pas une marchandise dangereuse selon les réglementations ci-dessus.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CEE :

Le produit est classé et étiqueté suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

Phrases de risques (R) :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases de sécurité (S) :

- S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale :

Indications relatives aux restrictions d'emploi :

- Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes.

Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Classe de pollution des eaux : WGK 2 (propre classification) : polluant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable.
R36 : Irritant pour les yeux.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 3, 8, 11, 15 et 16.

Abréviations et acronymes :

- CAS : Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes)
BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)
AGW : Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne)
GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)
WGK : Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.